



ville de
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/44

OBJET : DIFFUSION DU FILM « LE CHANT DES VIVANTS » SUIVI D'UN ECHANGE AVEC LA REALISATRICE – SOCIETE LA VINGT-CINQUIEME HEURE DISTRIBUTION

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de la société La vingt-cinquième heure distribution, située au 8 rue Godillot – 93400 Saint Ouen,

Vu la prestation demandée, relative à la diffusion du film « Le chant des vivants », suivie d'un échange avec la réalisatrice Cécile Allegra, le 18 octobre 2023,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 676,50 € TTC,

DECIDE

Article 1

de signer le devis de la société La vingt-cinquième heure distribution, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313 du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023


Le Maire,
Pascal BARTOSIK